Florilège parlementaire : chambres fédérales : il y a les gros dossiers, et puis il y a aussi d'autres sujets

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (2020)**

Heft 2277

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1024060

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Florilège parlementaire

Chambres fédérales: il y a les gros dossiers, et puis il y a aussi d'autres sujets

Jean-Daniel Delley - 15 mars 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36204

Au cours de cette session, le Parlement aborde des dossiers importants tels la révision de la loi sur le CO_2 et du Code des obligations ou encore la politique extérieure et l'îlot de cherté. Mais il ne dédaigne pas de faire de temps à autre une pause en consacrant son temps précieux à des objets plus légers qui n'affectent pas le sort du pays.

Ainsi de l'initiative parlementaire du Valaisan Jean-Luc Addor demandant l'installation d'une crèche de Noël en complément du traditionnel sapin trônant en décembre dans le hall d'entrée du Palais fédéral. Le député y voit un rappel de nos origines chrétiennes et *«un symbole d'amour et de paix»* auquel personne ne voudrait s'opposer. Sa proposition a été rejetée, recueillant tout de même 70 voix, celles de l'UDC au grand complet et des deux tiers du groupe PDC.

Ce même parlementaire change de registre dès lors qu'il s'agit d'interdire le financement des fabricants de matériel de guerre par des institutions publiques (Banque nationale, caisses de pension et autres). Ni l'initiative, dont on peut discuter la formulation, ni un quelconque contre-projet ne trouvent grâce à ses yeux: l'amour et la paix laissent place à l'intérêt de l'économie. Un intérêt que défendent également sans sourciller les partisans de la crèche de Noël. Il faut ajouter que Guy Parmelin leur a montré le chemin: *«Il y a des contrôles extrêmement stricts à l'exportation, ce qui signifie que les conflits ne sont au moins pas menés avec des armes suisses.»* Même pas au Yémen?

Le Conseil national a confirmé son souci de préserver les intérêts de l'économie en autorisant les entreprises helvétiques à déduire de leur bénéfice imposable le montant des amendes infligées à l'étranger dans certaines circonstances.

Accablés de travail ou tout simplement inattentifs, les députés peuvent confondre les dossiers. C'est ce qui est arrivé à Roger Köppel, le bouillant rédacteur en chef de la *Weltwoche*. Défendant une motion de son groupe UDC qui demandait le retrait de la Suisse du Pacte mondial de l'ONU sur les réfugiés, le parlementaire zurichois s'est lancé dans une tirade contre le Pacte sur les migrations auquel notre pays n'a pas adhéré.

L'UDC a poursuivi sa guérilla contre le pouvoir exécutif en faisant passer une initiative parlementaire instituant un droit de veto du Parlement contre les ordonnances du Conseil fédéral. Espérons que le Conseil des Etats maintiendra son opposition à ce droit qui affaiblit le principe de la séparation des pouvoirs (DP 2139).

Guérilla encore contre le périmètre de l'action publique avec la motion Martullo-Blocher exigeant, pour toute loi adoptée, l'abrogation de lois en vigueur générant le double du coût prévu pour la mise en œuvre de la nouvelle (*one in, two out*). Une manière de légiférer à la hache sèchement rejetée par la Chambre du peuple.

Guérilla toujours sur le thème européen, épouvantail de l'UDC. Pas moins de six questions (20.5036/20.5057/20.5066/20.5081/20.5083 /20.5095) posées sur le contenu des entretiens de Davos entre la présidente de la Confédération et la présidente de la Commission européenne, s'inquiétant d'une entente pour ne pas évoquer l'accord-cadre avant la votation du 17 mai sur l'initiative de limitation de l'immigration. Une seule question n'aurait-elle pas suffi?

Quant à l'actualité, elle a permis aussi bien aux partisans de l'ouverture du pays qu'aux défenseurs des frontières de faire valoir leurs priorités. Compassion et accueil face au drame syrien des personnes déplacées pour les premiers;

mobilisation générale contre des afflux supposés pour les seconds.

Le Parlement se devait de montrer l'exemple dans la lutte contre le virus. Il a donc décidé de clore prématurément la session.

Un micro-impôt indolore, ou la quête de la pierre philosophale

L'initiative populaire «Micro-impôt sur le trafic des paiements sans espèces» met la théorie à l'épreuve de la pratique

Jean-Pierre Ghelfi - 13 mars 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36200

Lancée le mois dernier, l'initiative populaire relative à l'introduction d'un *«micro-impôt sur le trafic de paiements sans espèces»* propose de chambouler une bonne partie de notre système fiscal. Ce nouvel impôt fédéral aurait un taux maximal de 5 pour mille. Il serait prélevé sur toutes les transactions financières. Ses initiateurs estiment que ces transactions représentent quelque 100'000 milliards de francs par année. Son rendement serait donc suffisant pour remplacer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt fédéral direct (IFD) et le droit de timbre.

Le montant du trafic de paiements sans espèces, donc électroniques, est colossal. Il est composé pour une part importante par les opérations auxquelles procèdent les banques et autres institutions financières sur les marchés boursiers et de devises. Les auteurs de l'initiative ne chiffrent ni n'estiment l'importance de ces opérations. On peut toutefois déduire de leurs arguments qu'elle doit être très élevée puisque ce nouvel impôt conduirait les sociétés financières à contribuer plus largement qu'elles ne le font au financement des dépenses publiques. Seraient évidemment aussi soumis à cet impôt les ordres de paiements de toutes natures effectués par les particuliers, les entreprises et les collectivités publiques.

Les initiants font valoir que ce micro-impôt fédéral permettrait de ne plus taxer le travail ni la consommation, puisque l'IFD et la TVA seraient supprimés.

L'initiative est portée par un comité composé de plusieurs personnes émérites. Marc Chesney, professeur de finance à l'Université de Zurich est entouré, entre autres, par Beat Burgenmeier, Franco Cavalli, Dick Marty, Sergio Rossi et Oswald Sigg.

Au niveau des intentions, tout paraît clair. Le micro-impôt est simple à calculer et à prélever. Il y a peu ou pas de risque de fraude. Salariés et consommateurs devraient le soutenir sans peine puisqu'ils n'auraient plus à s'acquitter ni de l'IFD ni de la TVA. L'initiative devrait aussi être soutenue par toutes celles et ceux qui n'apprécient pas trop la place excessive que les grandes sociétés financières ont prise dans l'économie contemporaine, et encore moins leurs méthodes et moyens spéculatifs qui ont conduit à la crise de 2008.

Un argument médiocre

Qu'en sera-t-il dans la réalité – ou du moins dans la réalité matérielle de la mise en œuvre pratique d'un projet dont la discussion n'est en l'état que théorique et virtuelle?

La suppression de l'IFD? Elle permet de renoncer à une importante et coûteuse administration nécessaire pour l'établir, le contrôler et le prélever. L'argument est médiocre puisque l'essentiel du travail administratif est réalisé par les cantons… qui maintiendront leurs services fiscaux pour le prélèvement des impôts cantonaux et communaux. L'IFD a aussi et même surtout dans notre société de sous-enchère fiscale